

BRUXELLES PATRIMOINES

HORS-SÉRIE 2018



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La Grand-Place de Bruxelles
inscrite sur la Liste
du patrimoine mondial
en 1998

LA RESTAURATION D'UN DÉCOR D'EXCEPTION

Les façades de la Grand-Place





PERSPECTIVE
D'AVENIR

Flowertime 2015 Grand-Place. Vue du haut d'un échafaudage lors du chantier des façades des maisons 1 à 7 (© CPH, 2015).



LE PLAN DE GESTION DE LA GRAND-PLACE

La Maison des Brasseurs. Détail du pignon avec la statue en bronze doré de Charles de Lorraine (© Utopix, M. Ploton, 2018).

La Grand-Place de Bruxelles a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en décembre 1998. Par la même occasion, la zone qui l'entoure, communément dénommée «îlot sacré», a été définie en zone tampon.

Cette reconnaissance internationale fut l'occasion pour la Ville de Bruxelles d'élaborer une série d'études et d'entamer une large campagne de restauration des façades des maisons, objet de la présente publication.

L'inscription au niveau mondial constitue un remarquable encouragement, mais implique une gestion spécifique des biens visés et de leur zone tampon, au regard des exigences de la *Convention concernant la protection du Patrimoine*

mondial culturel et naturel adoptée en 1972. Cette exigence nécessite la mise en place d'un plan de gestion permettant, sur base d'un état des lieux précis, l'identification des problèmes qui affectent les biens. Ce constat donne lieu à la mise sur pied de plans d'action et d'interventions, à l'établissement des priorités futures et des budgets nécessaires, afin de garantir la bonne conservation et la préservation des monuments, le respect de leur authenticité et de leur intégrité ainsi que des valeurs pour lesquelles ils ont été reconnus par le Comité du Patrimoine mondial.

Les directives de l'Unesco précisent que l'objectif principal d'un plan de gestion est d'assurer la pérennité des biens inscrits au patrimoine mondial: «Chaque bien proposé pour ins-

cription [sur la Liste du Patrimoine mondial] devrait avoir un plan de gestion adapté (...), qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé (...) pour les générations actuelles et futures. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel.(...) Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur (...)»¹

Lors de l'inscription de la Grand-Place sur la Liste du Patrimoine mondial, l'exigence d'un plan de gestion n'était pas encore d'application. Afin de se conformer



Photographie de la Grand-Place prise par drone (© Utopix, D-ms, 2018).

aux prescriptions des Orientations du patrimoine mondial de 2011, la Ville de Bruxelles a pris l'initiative, en collaboration avec la Direction des Monuments et Sites – Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, d'entreprendre la mise en place d'un tel plan.

Ce plan met en perspective l'ensemble des actions et projets développés depuis une vingtaine d'années tant par la Ville de Bruxelles que par la Région de Bruxelles-Capitale, les deux institutions garantes des valeurs qui ont permis à ces biens de bénéficier de la reconnaissance mondiale².

La réunion de la totalité des actions et projets en cours dans la zone a permis de structurer le plan de gestion autour de cinq objectifs stratégiques :

1. gouvernance du bien ;
2. conservation du patrimoine en garantissant son intégrité et son authenticité ;
3. développement d'une mixité fonctionnelle, en particulier commerce et habitat ;
4. amélioration du cadre de vie ;
5. sensibilisation, promotion, échange et développement touristique.

Ces objectifs sont répartis en objectifs spécifiques, qui sont eux-mêmes déclinés en plans d'action.

La connaissance précise du site, acquise grâce aux études historiques et architecturales et aux états des lieux décrits dans les chapitres précédents, a contribué largement à l'élaboration de ce plan.

Un premier document a été développé en 2012, pour une période de trois ans (2012-2015). Il fut le point de départ d'une gestion active et le moteur du développement stratégique pour la conservation et la

valorisation du site et de sa zone tampon. Il a été revu pour une période de six ans (2015-2021)³. Il permet également de planifier au mieux la gestion du site et constitue un outil d'orientation pour les stratégies encore à développer.

En plus des mesures élémentaires de protection du patrimoine et de restauration des monuments, et pour répondre aux enjeux spécifiques que soulève la gestion de la Grand-Place et de la zone tampon qui l'entoure, la Ville de Bruxelles a mis en œuvre une série d'outils pour atteindre les buts fixés par ce plan, parmi lesquels la création d'un comité de suivi et d'un nouveau règlement.

Un groupe de travail baptisé « Comité de suivi Grand-Place-Patrimoine UNESCO » a été mis sur pied en 2003 au sein de l'Administration de la Ville de Bruxelles, afin de coordonner les prises de décision et les actions des autorités et d'assurer la préservation du patrimoine architectural et du cadre de vie⁴.

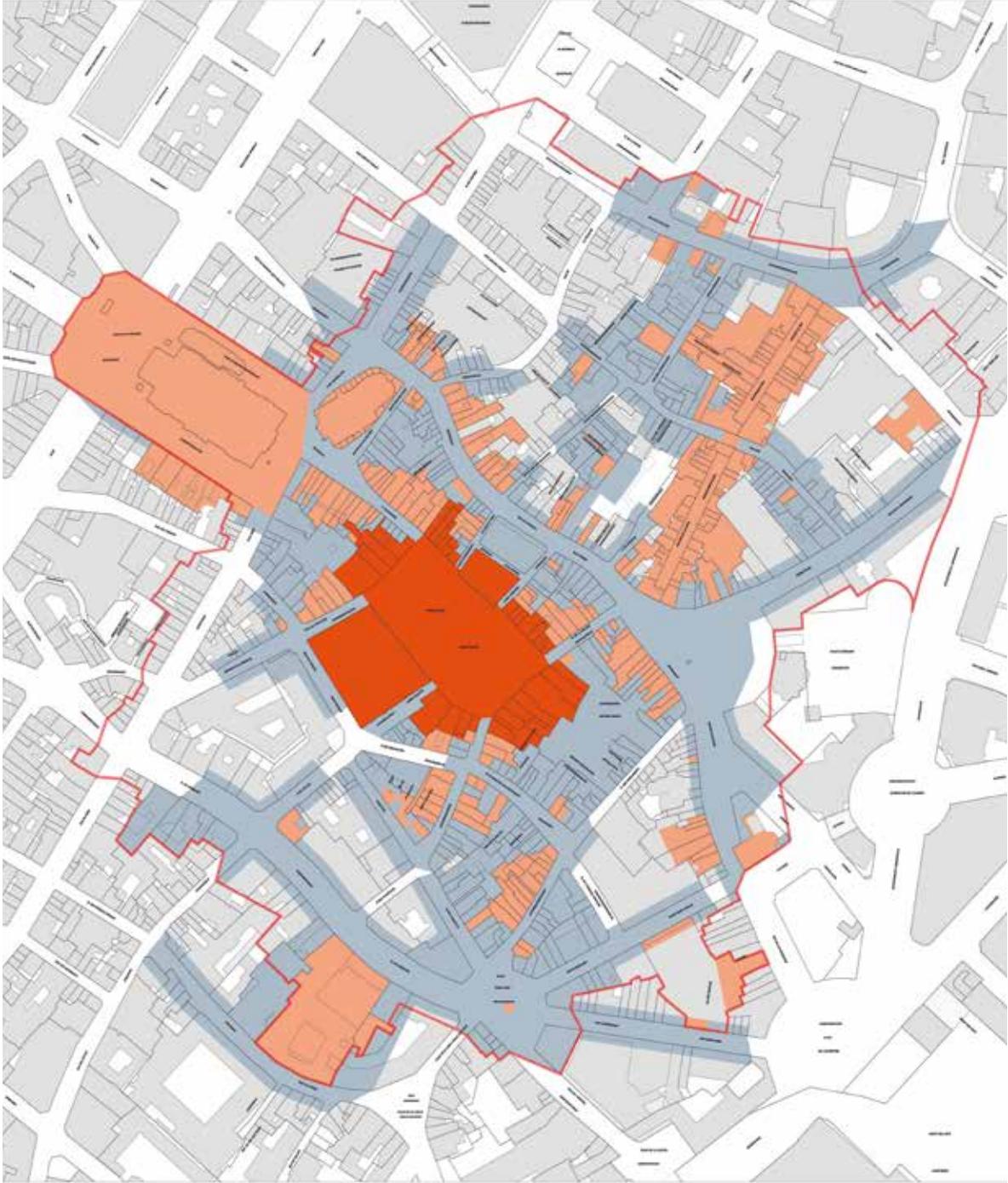
En 2009, le Collège de la Ville de Bruxelles a adopté un Règlement communal d'Urbanisme spécifique au périmètre dit « Zone tampon UNESCO ». Cette réglementation spécifique complète et détaille le Règlement régional d'Urbanisme par des prescriptions plus précises et restrictives en termes d'image commerciale. Elle vise deux objectifs principaux : éviter que l'activité économique ne dégrade la qualité esthétique et architecturale des immeubles et assurer la mixité de fonction des immeubles, notamment en facilitant l'accessibilité aux logements situés dans les étages et en limitant les nuisances en intérieur d'îlot, dues aux installations techniques.

Le centre historique de Bruxelles constitue à la fois l'élément le plus

précieux et le plus fragile du tissu de la ville. Sa sauvegarde s'impose comme une tâche primordiale pour laquelle seules les autorités publiques disposent des moyens pour mettre en œuvre une politique cohérente à large échelle. Il lui faut donc assumer ses responsabilités, avec détermination et délicatesse.

.....
NOTES

1. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Unesco.
2. Site de la Ville de Bruxelles : <https://www.bruxelles.be/patrimoine-mondial-de-lunesco>
Site de la Région de Bruxelles-Capitale : <http://patrimoine.brussels/decouvrir/patrimoine-international-a-bruxelles/la-grand-place-de-bruxelles>.
3. Ce plan peut être consulté sur le site de la Ville de Bruxelles : <https://www.bruxelles.be/patrimoine-mondial-de-lunesco>
4. Ce groupe de travail rassemble des représentants des services régionaux et communaux directement impliqués dans cette problématique. Il se réunit une à deux fois par an.



 Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial

 Zone de tampon autour de la Grand-Place de Bruxelles

 Bien immobilier protégé (Sauvegarde - Classement)

 Zone légale de protection

Grand-Place de Bruxelles, Patrimoine mondial de l'Unesco. Zone de protection dénommée « zone tampon » (© urban.brussels).

CHRONOLOGIE DES CHANTIERS 2004-2018



(© CPH, 2014)



(© Utopix, M. Ploton, 2018)

Restauration de la façade Grand-Place n° 39 - 2003-2004 et n° 34 à 38 - 2014-2016 (détails p. 143)
Entreprise Galère S.A.

Montant des travaux (n° 39) : € 229.041,92 TVAC
Intervention régionale (n° 39) : €146.512,47 TVAC



© CPH, 2006



© Utopix, M. Ploton, 2018

Restauration des façades Grand-Place n^{os} 8 à 12 - 2007-2008
 Entreprise Galère S.A.

Montant des travaux : € 1.041.548,92 TVAC
 Intervention régionale : € 844.867,03 TVAC



[© CPH, 2010]



[© Utopix, M. Ploton, 2018]

Restauration des façades Grand-Place n^{os} 20 à 28 - 2011-2012
Entreprise Renotec n.v.

Montant des travaux : €994.594,53 TVAC
Intervention régionale : €771.778,88 TVAC



[© CPH, 2013]



[© Utopix, M. Ploton, 2018]

Restauration des façades Grand-Place n^{os} 1 à 7 et n^{os} 34 à 38 - 2014-2016
Entreprise Renotec n.v.

Montant des travaux : €1.645.809,66 TVAC
Intervention régionale : €1.107.983,22 TVAC

BIBLIOGRAPHIE

CORDEIRO, P., « *The Grand-Place of Brussels in Historical Constructions* », 2001, p. 1151-1158, in *3rd International Seminar – Historical Constructions 2001, Possibilities of numerical and experimental techniques*, Guimarães, Portugal, Universidade do Minho, 7-8-9 novembre 2001.

CORDEIRO, P., « *The Grand-Place of Brussels. The XIXth century restoration : Diversity of materials and structures* », in *Construction History*, p. 623-634, in *1st International Congress on Construction History*, Madrid, Espagne, Instituto Juan de Herrera, Escuela Técnica Superior de Arquitectura de Madrid, 20th-24th janvier 2003.

CORDEIRO, P. et HEYMANS, V., « *As casas da Grand-Place em Bruxelas. Estudo histórico e arquitectónico* », in *Património estudos* n° 5, Instituto Português do Património Arquitectónico, 2003, p. 22-31.

CORDEIRO, P. et LEROY, I., « *Le patrimoine mondial de l'Unesco, suivi de la convention et plan de gestion de la Grand-Place de Bruxelles* », in *Les Midis de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (lex-AATL)*, synthèse des conférences, Service Public régional de Bruxelles-Capitale, 2012-2013, p. 13-16.

CORDEIRO, P. et MARTOU, M.-N., « *As casas da Grand-Place de Bruxelas. Análise de construções históricas : aspectos teóricos e implicações práticas – caso de estudo do n° 39 Grand-Place* », in *3^o ENCORE*, présenté au *3^o Encontro sobre Conservação e Reabilitação de Edifícios* Lisboa, Portugal, Laboratório Nacional de Engenharia Civil, 26 au 30 mai 2003, p. 635-644.

CORDEIRO, P. et MARTOU, M.-N., « *De restauratie van den Ezel, een gevel op de Grote Markt van Brussel* », in *M&L – Monumenten & Landschappen* 24/3, mai-juin 2005, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Bruxelles, p. 4-14.

CORDEIRO, P. et MARTOU, M.-N., « *La restauration de "L'âne", une façade de la Grand-Place de Bruxelles* », in *Pierre & Marbre*, n° 4, Fédération royale des maîtres tailleurs de pierre de Belgique, décembre 2005, p. 32-41.

CORDEIRO, P., MARTOU, M.-N., MOUTURY, S., « *La gestion de la Grand-Place de Bruxelles et ses abords* », in *THEMA & COLLECTA* n°1, 2011, p. 51-59.

CORDEIRO, P. et MOUTURY, S., « *Prise en compte d'un patrimoine mondial au travers des mesures urbanistiques : La Grand-Place de Bruxelles* », in *Revista Arquitectura Lusíada*, n° 1, Universidade Lusíada Editora, 2010, p. 121-128.

DEMEURE, Q., « *La Grand-Place de Bruxelles, la construction d'un symbole patrimonial* », in *Bruxelles Patrimoines*, Hors-série, Région de Bruxelles-Capitale, 2013, p. 64-67.

HENNAUT, E., *La Grand-Place*, coll. *Bruxelles, Ville d'art et d'histoire, Région de Bruxelles-Capitale*, 2017.

HEYMANS, V. (dir), *Les maisons de la Grand-Place de Bruxelles*, coll. *Lieux de mémoire*, CFC éditions, novembre 2011, quatrième édition revue et augmentée.

ÉTUDES

CORDEIRO, P., HEYMANS, V., LAMBERT, C. et LAOUREUX, D., *Étude historique et architecturale des maisons de la Grand-Place*, Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles, décembre 1999.

DE CLERCQ, L. – *Studiebureau en KIK-IRPA, Brussel Grote Markt, Vooronderzoek (verflagen en mortels) van de voorgevels van de huizen 8, 9, 10 en 11*, Antwerpen, 2004.

DECROLY, M. et KIK-IRPA, *Rapport des examens stratigraphiques réalisés sur les menuiseries et pierres dorées de la façade*,

maison de L'Âne, Grand-Place 39 à 1000 Bruxelles, décembre 2001.

DECROLY, M. et KIK-IRPA, *Grand-Place de Bruxelles, Enduits et finitions dorées des façades des maisons sises n°20 à 28 ; Le Cerf, Joseph et Anne, L'Âne, La Maison des Tailleurs, Aux Armes de Brabant, rapport d'étude*, juillet et novembre 2009.

GRÉGOIRE, C., HALLEUX, L. et VAN BALEN, K. – *KU Leuven, Mesures Géophysiques au Roi d'Espagne, Grand-Place de Bruxelles*, 29 août 2000.

MALARA, E., NIJS, T. et VILLAFANE, A. – *Profiel cvba, Brussel - Stratigrafisch onderzoek, Grote Markt, huis nr. 4-5-7*, 2015.

PIEN, A. – *CSTC, Analyse microscopique de différentes pierres naturelle et contrôle in situ de l'absorption d'eau des surfaces nettoyées*, 14 décembre 2001.

PROVOST, M. – *b Group, Maison de L'Âne, Grand-Place, Ville de Bruxelles, Mission d'examen structurel de la façade et proposition de solution de remise en état*, 26 décembre 2001.

ROELANDT, A. en VERECKEN, J.- VUB, *Grote Markt Brussel, huis nummer 39 Den Ezel - L'âne, Studie van metalen elementen in de gevels, Aansting-Conservatie-Restauratie*, 20 december 2001, 10 april 2002 et 20 december 2003.

TOURNEUR, F., *Notes sur les pierres de la maison dite L'âne au 39 de la Grand-Place à Bruxelles*, 22 août 2002.

VAN BALEN, K. en VAN GEMERT, D. KU Leuven, *Analyse de mortiers identifiés M1 et M4 dans la façade Grand-Place 39, L'âne à Bruxelles*, 8 février 2002.

WERTZ, M. – *Origin, Maison du Cygne, Grand-Place n° 8, rapport d'expertise*, 28 août 2002.

LA REVUE BRUXELLES PATRIMOINES EST VENDUE EN LIBRAIRIE 10 € sauf numéro double à 20 € OU PAR ABBONNEMENT.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ABBONNER POUR L'ANNÉE 2019 (deux numéros simples et un numéro double), merci de verser la somme de € 29 sur le compte BE 31 0912 3109 5455/BIC GKCCBEBB (au nom de la Direction Patrimoine culturel) avec la mention « revue Bruxelles Patrimoines » et les nom et prénom et adresse complète du (de la) bénéficiaire.

 Rejoignez-nous sur Facebook (www.facebook.com/BruxellesPatrimoinesErfgoedBrussel).

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Griet Meyfroots, Cecilia Paredes et Brigitte Vander Bruggen

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Paula Cordeiro et Marie-Noëlle Martou
Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles

AUTEURS

Paula Cordeiro et Marie-Noëlle Martou
Avec la collaboration de Quentin Demeure, Vincent Heymans, Yves Van Cutsem
Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles

RELECTURE

Anne Marsaleix et le comité de rédaction

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM Printing sa

DIFFUSION ET GESTION

DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@urban.brussels

REMERCIEMENTS

Karel Breda, Francis Dardenne, Lode De Clercq, Marianne Decroly, Chris De Greef, Éric Dulieu, C. Grégoire, L. Halleux, Sandrine Herinckx, Francis Glorieux, Gaston Kuyckx, Pierre-Yves Lamy, Gilbert Looockx, Cecilia Paredes, Catherine Pennequin, André Pien, Michel Provost, Arie Roelandt, François Schollen, Isabelle Segura, Francis Tourneur, Jean Vereecken, Yves Vanhellemont, Koen Van Balen, Dionys Van Gemert, Ronald Van Gysel, Luke Webber, Marc Wertz et les équipes des entreprises Galère s.a. et Renotec n.v. ainsi que les propriétaires, locataires, gestionnaires et exploitants des maisons de la Grand-Place.

Les échevins de la Ville de Bruxelles en charge du Patrimoine : Olivier Maingain, Henri Simons, Christian Ceux et Geoffroy Coomans de Brachène et les directeurs : Jean Brédart, Jean-Pierre Demeure, Michaël Goetyncx, Dirk Van Asbroeck. L'ensemble de l'équipe de la Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles (coordinateur : Vincent Heymans). L'architecte en chef de la Ville de Bruxelles, Nicolas Decoster

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Wajnne, directrice générale,
urban.brussels (Service public régional
Urbanisme et Patrimoine),
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

CONTACT

Direction Patrimoine culturel -
Cellule Sensibilisation
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
bpeb@urban.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction Patrimoine culturel de la Région de Bruxelles-Capitale

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CPH – Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles
CSTC – Centre scientifique et technique de la construction
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique
KU Leuven – Katholieke Universiteit Leuven
VUB – Vrije Universiteit Brussel

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2018/6860/037

Dit extra nummer verschijnt ook in het Nederlands onder de titel *Erfgoed Brussel*.

This special number is also published in English entitled *Brussels Heritage*



urban
.brussels

BUP BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
BSE BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED

15 €



ISBN 978-2-87584-170-4